

RAPPORTEUR : Olivier MAJEWICZ - Président

TITRE : Dispositif Certificats d'Economie d'Énergie(CEE) - Convention de partenariat avec la Fédération Départementale de l'Énergie (FDE)

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 13 octobre 2017, le comité syndical a validé le portage et la collecte des CEE pour l'ensemble des collectivités du Pays du Calaisis.

Pour rappel le SyMPaC, labellisé TEPCV depuis le 24 février 2016, bénéficie en complément du dispositif CEE.

Un contrat de vente a été signé avec EDF afin de garantir un prix de revente des certificats.

Pour autant, la charge de travail inhérente à l'instruction des projets déposés par les collectivités s'avère conséquente et particulièrement complexe sur un plan technique.

D'autre part l'expertise de la FDE constituerait un double intérêt.

Non seulement elle permettrait de vérifier l'éligibilité des dépenses pour les CEE-TEPCV, mais elle susciterait par la même occasion un accompagnement intensifié des collectivités.

En effet, elles bénéficieraient alors de conseils techniques renforcés dans leurs choix d'investissement en faveur de la réduction des consommations d'énergie.

Cet accompagnement sera effectué moyennant un coût journalier évalué à 200 € HT par jour pour un nombre de jours total évalué à 30 soit une dépense totale prévisionnelle ne pouvant dépasser le montant de 6 000 € HT.

En conséquence, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- valider le partenariat avec la FDE ;
- engager la dépense de 6 000,00 € HT ;
- autoriser le Président à signer toute pièce ou documents afférents à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Olivier MAJEWICZ

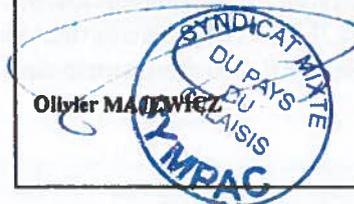


Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 9 janvier 2018
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 8 janvier 2018

Le Président du SyMPaC,

Olivier MAJEWICZ





COMITE SYNDICAL DU 22 DECEMBRE 2017

Le vingt-deux décembre de l'an deux mille dix-sept le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le douze décembre 2017, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, MM. Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Michel HAMY, Bernard LELIEVRE, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, Ludovic LOQUET, Jean-Luc MAROT, Antoine PERALDI, Pierre PREVOST, Bernard RIVENET, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr MIGNONET), Nadine DENIELE (pouvoir Mme HEUX), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS (pouvoir Mme DUCLOY), Gérard GRENAT, Dominique LEGRAND, René LOTTE, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER (pouvoir Mr MELCHIOR), MM. Jean-André DELACRE, Yves ENGRAND, Julien RENAULT (pouvoir Mr MAJEWICZ), Patrick WAY (pouvoir Mr PIQUET) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. François LE GALL, Marc MEDINE (pouvoir Mr LOQUET) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND, Pierre-Henri DUMONT (**Grand Calais Terres & Mers**) ;
Mme Béatrice BOULANGER (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;
M. Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).